

Habilitation électrique

Électricien Initiale

B1, B1v, B2, B2v, B2v Essai

Objectif

- Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique
- Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation
- Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation : **B1, B1V, B2, B2V, B2V Essai**

Réglementation

La protection des travailleurs contre le risque électrique Code du Travail.

- Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010
Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Article R. 4544-10 :
Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué.

Pré-requis

Le candidat doit posséder des connaissances techniques en électricité.

Public

Personnel électricien réalisant des travaux d'ordre électrique :

- création, modification d'une installation,
- remplacement d'un coffret, armoire,
- balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (B2),
- réalisation d'essais (B2V Essai).

Durée

21 heures (3 jours).

Groupe

10 participants maximum.

Date

Voir planning inter-entreprise ou à la demande.

Lieu

Intra ou inter-entreprise.

Délais et modalités d'inscription

- Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.
- Modalités d'accès liées aux dispositifs de financement (personnel, OPCO, Pôle Emploi, employeur). Nous consulter pour plus de précisions.
- Inscription sur **site internet** / par **téléphone** / par **mail (contact@secourisk.com)** / via **Mon compte Formation** pour les formations éligibles / via **Pôle Emploi** sous réserve d'acceptation du financement demandé.

Habilitation électrique

Électricien Initiale

B1, B1v, B2, B2v, B2v Essai

Programme

Contenu de la formation

- Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention
- Surveillance des opérations
- Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, vérification d'absence de tension, consignation, mise hors de porté
- Équipements de protection collective et individuelle : identifier, vérifier, utiliser
- Équipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques
- Caractérisation des travaux et limites : hors tension, sous tension avec ou sans voisinage
- Chargé de consignation et chargé d'exploitation électrique : rôle, instructions, échange d'informations
- Habilitation : symbole et limites
- Mesures de prévention à appliquer lors des travaux : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Matériels électriques dans leur environnement : fonction, caractéristiques, identification
- Documents applicables lors de travaux : instruction de sécurité, attestation de consignation, attestation de 1ère étape de consignation, autorisation de travail, avis de fin de travail...

Programme

Contenu de la formation (suite)

- Mesures de prévention à appliquer lors des opérations : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter
- Équipements de travail utilisés : risque, vérification, identification, utilisation
- Instruction de sécurité pour essais (attribut « Essai »)

Méthode pédagogique

- Exposés théoriques, études de cas pratiques (exécution de travaux en respectant les consignes de sécurité, manipulation de matériel et outillage dans n environnement électrique, mise en œuvre d'EPI, préparer et diriger les travaux (B2, B2V, B2V Essai), rédaction de document (B2, B2V)
- Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.
- Évaluation théorique et pratique de la formation.
- Formation sanctionnée par un certificat d'habitabilité.

Habilitation électrique

Électricien Initiale

B1, B1v, B2, B2v, B2v Essai

Modalité d'évaluation/validation

Examen final théorique (QCM) et pratique sur une installation électrique.

A l'issue des épreuves, une attestation de fin de formation sera délivrée au participant ayant validé la formation avec proposition d'habilitation pour l'employeur.

Méthodes mobilisés

Modalités pédagogiques

Formation assurée par un formateur « habilitation électrique » habilité par la CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.

Nous mettons à disposition tout le matériel nécessaire afin d'animer les formations en respectant le cahier des charges de la CARSAT.

Moyens et outils pédagogique

- Ordinateur du formateur, vidéoprojecteur
- Vidéos et diaporamas
- Théorie en salle de formation
- Mise en situation pratique installation client ou armoire électrique pédagogique
- Fascicule remis aux stagiaires

Accessibilité

Cette formation peut-être accessible aux publics en situation de handicap, des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils.

Nous contacter pour plus d'information.

Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation est conventionné par CARSAT Auvergne Rhône-Alpes.
- Chaque participant ayant réussi les évaluations théorique et pratique, recevra un titre d'habilitation (valable 3 ans), un compte-rendu de résultat ainsi qu'un livret mémento.
- Notre Centre de formation est certifié **QUALIOPI** pour les actions de formation. Cette certification permet une prise en charge de certaines formations par les Opérateurs de compétences (OPCO, anciennement OPCA).

Tarif

INTER : 600 € Net.

INTRA : Nous consulter.

Contact

- Téléphone : 04 50 17 34 63
- Mail : contact@secourisk.com